

## **Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.**

**Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 5 septembre 2023 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

### **PRÉSENCES :**

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa  
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

### **AUTRES PRÉSENCES :**

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif  
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement par intérim  
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie  
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheuse et Secrétaire d'arrondissement substitut  
Mme Sonia Vibert, Directrice du bureau de projets  
M. Michel Larue, Directeur d'arrondissement

---

### **10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 01.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

---

### **10.02 - Mot du Maire et des élus**

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 25.

---

**CA23 16 0262**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 5 septembre 2023, à 19 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 5 septembre 2023, à 19 h, tel que proposé.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

**10.04 - Période de questions du public**

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 25 ET SE TERMINE À 20 H 22.

<b>CITOYENS</b>	<b>QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS</b>
Maurice Mallette	Sécurité aux abords de l'école Lajoie. 2ième question sur l'arrossage
Yves Plourde	Sécurité Guy Drummond
Mary Soderstrom	Stationnement et nettoyage des ruelles
Myriam Proulx	Demande de permis pour les soins à domicile
Aida Dao	Question en ligne # 1
Marilyse Lapierre	Le bruit
Carole Murray	Le compost
Sam Muller	Electric school bus
Simon Latraverse	Défilé communauté Hassidique
Kahina Ladj	Suivi la pétition de la cour Lajoie
<b>CITOYENS</b>	<b>QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL</b>
Aida Daoud	Bonjour, la maison du parc Pratt est en réparation depuis plus de quatre ans (mars 2020). Il y a maintenant des grilles et aucun travail avance. C'est devenu une nuisance visuelle pour tous les résidents, alors qu'il était si beau auparavant. Ma question est la suivante : quand les travaux seront-ils fini?
Francine Saint-Pierre Lemieux	Qui s'occupe du bruit ? Les motos, camions et autos sans silencieux ou dont les silencieux ont été tronqués sont de plus en plus fréquents dans les rues à tout heure du jour ou de la nuit, sans parler de l'utilisation du klaxon à tout venant. Est-ce une responsabilité d'arrondissement, de la ville centrale, du gouvernement du Québec ou de tous à la fois ? La réglementation sur les tondeuses et les souffleuses de feuilles a été très efficace il y quelques années. Ne peut-on poursuivre pour améliorer les conditions vie commune qui ont des conséquences sur la santé des citoyens. Merci
Allyson Manta	Why is the season so short at JFK ? The weather and climate has changed sufficiently to warrant the pool being open from Victoria Day through to the end of September. Older (non student lifeguards) could be found. Families could enjoy the weekends and seniors could be lane swimming and staying healthier longer.
Michele Pekovich	La piscine Kennedy était fermée du 28 août au 1 septembre. Les piscines avoisinant (Laurier, Jarry, Kent) étaient ouvertes pendant cette période malgré le fait que les sauveteurs sont retournés à l'école. De plus, Jarry

	reste ouverte jusqu'au 10 septembre. Est-il possible de garder Kennedy ouverte plus tard dans la saison comme les autres
Tanya Giannelia	Depuis le 13 décembre dernier je suis présente à l'intersection Dollard-Lajoie tous les mardi matin pour témoigner de l'état de la sécurité de cette intersection, et pour manifester pour une meilleure sécurité. J'ai pu observer cette intersection lors de toutes sortes de configurations – ouverture complète, fermeture de la section de Dollard devant Stanislas, et maintenant, la fermeture d'un côté de Dollard à partir de Lajoie. Je félicite et remercie l'arrondissement dans les efforts de sécurisation de cette intersection très achalandée et donc très dangereuse pour les piétons. Mon constat cependant est qu'il y a tout simplement beaucoup, beaucoup d'automobiles autour des écoles Guy-Drummond et Stanislas. Maintenant que vous avez mis des efforts sur l'intersection Dollard-Lajoie, une des plus dangereuses autour de ces écoles, quelles sont les prochaines étapes pour réduire le volume de trafic dans ce secteur?
Annick Landreville	Bien qu'il soit trop tard pour cette année, il y aurait lieu de repenser la date de fermeture de la piscine Kennedy. En effet, d'autres piscines demeurent ouvertes la semaine avant la Fête du Travail (par exemple parc Jarry) ou arrivent à prolonger en cas de canicule en septembre (par exemple parc Laurier). La réponse voulant que les sauveteurs sont retournés à l'école commence à être tannante. Quand on veut, on peut! Avant de redonner le contrat à Sportmax pour 2024, pourquoi ne pas renégocier? Merci.
Théodora (Teddy)	Bonsoir, Mon nom est Teddy, j'ai 7 ans, j'habite à Outremont et je suis une élève à l'école Nouvelle-Querbes. J'ai préparé la présentation en pièce-jointe pour expliquer à ma classe pourquoi il ne faut pas nourrir les écureuils et aussi pour leur parler de ma question au conseil d'arrondissement. Est-ce que vous savez que quand on donne à manger aux animaux sauvages, ça peut leur causer de gros problèmes? Les animaux ont des régimes alimentaires spéciaux, donc si on leur donne une nourriture qui n'est pas bonne pour eux, ils peuvent tomber malades ou même mourir. Les animaux qui sont nourris par les humains peuvent devenir dépendants de cette nourriture, mais elle n'est pas toujours disponible. Cela peut les rendre affamés et en moins en bonne santé. Les animaux qui sont habitués à être nourris par les gens perdent leur peur des prédateurs et des voitures, ce qui peut les mettre en danger... Aussi, je trouve des coques d'arachides dans ma cour arrière. Quelqu'un proche de chez moi (on ne sait pas qui!) donne des arachides aux écureuils et ça fait qu'il y a des coques partout dans la ruelle et ça attire les écureuils dans notre cour arrière et ils détruisent nos plantes au lieu d'aller dans les arbres. Il faut informer les gens que c'est mauvais de nourrir les écureuils. Aujourd'hui je veux demander à l'arrondissement de mettre une affiche dans ma ruelle pour dire que c'est interdit de nourrir les écureuils. Est-ce que vous pouvez le faire, et combien de temps est-ce que ça va prendre? MERCI !
Étienne Comtois et Milena Cerny	Cher maire et membres du conseil municipale, L'arrondissement d'Outremont a changé le règlement municipal concernant la cour extérieure arrière du CPE que fréquente ma fille pour en permettre son utilisation. Je viens d'être mis au courant par la direction du CPE que quatre voisins on signifier une "Demande introductive d'instance en injonction interlocutoire et permanente et jugement déclaratoire" afin d'en restreindre l'accès. Êtes vous au courant de cette procédure? Si oui quel est votre position. Cordialement,

CA23 16 0263

**Prolongation de la période de question des citoyens**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

**LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 22 ET SE TERMINE À 20 H 36.**

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

---

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 22 ET SE TERMINE À 20 H 36.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Taras Grescoe	L'année dernière, le comité du Transport actif École Nouvelle-Querbes a proposé la fermeture de la rue Querbes entre Fairmont et St. Viateur pour améliorer la sécurité des enfants. Ce printemps, les élèves ont manifesté dans la cour de l'école, montrant leur soutien; nous avons fait des sondages auprès des parents et profs qui démontrent bcp de soutien pour l'idée; le 22 juin, nous avons fermé la rue pour un "évènement," qui s'est déroulé sans problème. Pourtant, la rue reste ouverte aux voitures. Nous aimerions savoir s'il y a du progrès dans ce dossier. Caroline Braun nous dit qu'il faut la signature d'un ingénieur pour que le dossier avance. Est-ce que l'arrondissement a un ingénieur qui pourrait nous aider à approuver ce que nous avons proposé?
Max-Henri Métellus	Le CS MRO est heureux de constater que le dossier de la réfection du terrain de soccer du parc Beaubien avance - sujet 20.02 du CA du 5 septembre. Nous réitérons que nous avons besoin d'un terrain de soccer à onze éclairé pour répondre aux besoins actuels et à venir de nos membres. En ce moment, nos jeunes doivent se déplacer quotidiennement pour utiliser les surfaces adéquates, car Outremont ne possède pas de terrain à 11. C'est donc nécessaire que l'arrondissement fournisse un terrain additionnel à nos concitoyens.

---

A 20 h 36, le président du conseil suspend la séance.

A 21 h 00, le conseil reprend ses travaux.

---

**CA23 16 0264**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 8 août 2023, à 19 h**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19) ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 8 août 2023.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

---

**CA23 16 0265**

**Période d'intervention des citoyens - Point 47.03 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 86, chemin de la Côte-Sainte-Catherine**

Le maire invite les personnes intéressées à s'exprimer sur ce dossier – Aucune intervention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

---

**CA23 16 0266**

**Approuver la liste des projets suivants à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2<sup>e</sup> édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits:1) Un tiers lieu pour l'activité créative, 2) Modules de jeux universellement accessibles, 3) Dribbler dans ton quartier et 4) Des micros parcs familiaux et des petites places publiques**

**ATTENDU QU'en** 2021, la Ville a lancé la première édition d'une démarche de budget participatif à l'échelle de Montréal, permettant à la population d'influencer l'affectation d'une partie du budget municipal. Forte de cette expérience, la Ville de Montréal a renouvelé l'exercice pour une deuxième édition et réservé à son Programme décennal d'immobilisations (PDI) une somme totale de 30 millions de dollars pour la réalisation de nouveaux projets issus d'idées citoyennes. De cette somme, il est prévu qu'au moins cinq millions de dollars soient attribués à des projets répondant aux besoins des jeunes de 30 ans et moins ;

**ATTENDU QUE** du 13 octobre au 4 décembre 2022, la population montréalaise a ainsi été invitée à déposer des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux qui répondent à l'un ou l'autre des trois thèmes identifiés pour cette édition, soit la jeunesse, l'équité et la sécurité ;

**ATTENDU QUE** la prochaine étape étant le vote du public sur les projets, le présent dossier décisionnel vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2<sup>e</sup> édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement et à confirmer l'engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236965006.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 2<sup>e</sup> édition du budget participatif de Montréal :

- **Projet 1** : Un tiers lieu pour l'activité créative - Îlot Saint-Viateur - valeur estimée à 1 500 000 \$;
- **Projet 2** : Modules de jeux universellement accessibles - Mini parc Champagneur - valeur estimée à 700 000 \$;
- **Projet 3** : Dribbler dans ton quartier - Terrain de basketball du parc Beaubien - valeur estimée à 1 740 000 \$;
- **Projet 4** : Des micros parc familiaux et des petites places publiques - Place Marcelle-Ferron - valeur estimée à 750 000 \$.

**DE CONFIRMER** l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 2<sup>e</sup> édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits.

**D'ASSUMER** les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1236965006

---

#### **CA23 16 0267**

**Autoriser la Direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux artères commerciales hors des districts des sociétés de développement commercial**

**ATTENDU QUE** lors de la séance du 12 juin 2023, le conseil municipal a approuvé le programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial et qu'une somme de 2 M \$ a été réservée à cette fin pour l'ensemble des arrondissements ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ce programme, un soutien financier peut être accordé aux arrondissements afin de financer un projet visant à soutenir et à améliorer la vitalité économique d'un secteur commercial de son territoire ;

**ATTENDU QU'afin** d'obtenir un soutien financier, l'arrondissement doit déposer une demande au Service du développement économique (SDÉ) de la Ville de Montréal, accompagnée d'une résolution du conseil d'arrondissement autorisant le dépôt d'une demande de soutien financier ;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement, qui compte trois (3) artères commerciales principales, désire déposer une demande afin de procéder à des études économiques et autres démarches préliminaires permettant de valider le potentiel des artères commerciales hors des districts des sociétés de développement commercial (SDC) à se regrouper en SDC, d'établir une stratégie de communication et de mobilisation inclusive de toute la communauté des affaires et produire un plan d'action concerté avec le milieu des affaires dans le but ultime d'arriver à la création d'une ou deux SDC supplémentaires sur le territoire d'Outremont ;

**ATTENDU QUE** la date limite pour le dépôt des demandes de subvention est le 30 septembre 2023 ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1237776006.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** la Direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux artères commerciales hors des districts des sociétés de développement commercial.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1237776006

---

**CA23 16 0268**

**Accorder un contrat aux Entrepreneurs Bucaro inc. pour les travaux de voirie sur le chemin Bates, de l'avenue McEachran à l'avenue Rockland dans l'arrondissement Outremont - Dépense totale de 456 761,58 \$, taxes incluses (contrat : 342 510,53 \$ + contingences : 34 251,05 \$ + incidences : 80 000 \$) - Appel d'offres public OUT-TRV05-23 - 2 soumissionnaires / Dépense provenant du Service de la mobilité (SUM)**

**ATTENDU QUE** le chemin Bates, sous le viaduc Rockland, est une zone axée voiture et camionnage uniquement et qu'à partir de McEachran, il n'y a aucun trottoir ou voie cyclable pour rejoindre la section du chemin Bates à l'ouest du viaduc ;

**ATTENDU QU'avec** le développement du MIL Montréal et du chemin Bates (secteur ouest), il y a de plus en plus d'achalandage piéton dans le secteur, le projet cible essentiellement la sécurisation du tronçon Bates afin d'y ajouter un trottoir pour piéton. Certaines améliorations locatives seront aussi réalisées dans les intersections limitrophes au projet ;

**ATTENDU QUE** les aménagements seront réalisés de façon transitoire / temporaire considérant le contexte du secteur et le redéveloppement à venir du viaduc Rockland ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236965005.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** à la firme Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie sur le chemin Bates, de l'avenue McEachran à l'avenue Rockland, dans l'arrondissement d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 342 510,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public OUT-TRV05-23 ;

**D'AUTORISER** une dépense de 342 510,53 \$, incluant les taxes, à la firme Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour la réalisation des travaux de voirie sur le chemin Bates, de l'avenue McEachran à l'avenue Rockland, dans l'arrondissement d'Outremont;

**D'AUTORISER** une dépense de 34 251,05 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences ;

**D'AUTORISER** une dépense de 80 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences ;

**D'AUTORISER** une dépense totale de 456 761,58 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et le budget d'incidences ;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de l'urbanisme et de la Mobilité (SUM).

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1236965005

---

**CA23 16 0269**

**ADDENDA - Autoriser une dépense supplémentaire de 46 909,80 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat à la firme Les Services EXP inc. au montant de 282 382,30 \$ pour des services professionnels en architecture du paysage pour la réfection et le réaménagement des installations sportives du parc Beaubien à Outremont suite à l'appel d'offres OUT-SP13-21, majorant ainsi le contrat de base à 329 292,10 \$, taxes incluses - Dépense provenant du PDI**

**ATTENDU QU'**à la suite de la révision de la portée du mandat par l'arrondissement, une modification au contrat octroyé à la firme Les Services EXP inc., le 7 juin 2021 (résolution : CA21 16 0157) au montant de 282 382,30 \$, incluant les taxes et le budget de contingences de 25 671,12 \$, pour des services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie pour la réfection et le réaménagement des installations sportives et récréatives du parc Beaubien à Outremont ;

**ATTENDU QU'**au cours des deux dernières années, les consultants ont soumis différents concepts répondant aux demandes de l'arrondissement et que suite aux estimations du coût du projet et à l'obtention de nouvelles données concernant l'impact du projet sur le parc Beaubien, l'arrondissement a révisé la portée du projet ainsi que le mandat des professionnels ;

**ATTENDU QUE** la révision de la portée du projet et du mandat des professionnels par l'arrondissement entraîne le réajustement des honoraires professionnels devant être versés à la firme Les Services EXP inc. ;

**ATTENDU QUE** la dépense additionnelle de 46 909,80 \$, incluant les taxes, comprend :

1. L'étude d'impact sur le parc Beaubien d'un terrain de soccer conforme aux normes de la fédération canadienne du soccer (11 joueurs) ;
2. La phase de conception d'un terrain de soccer dans les limites de propriété du centre de services scolaires de Marguerite Bourgeois ;
3. La production de documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux pour deux projets distincts soit, dans un premier temps, la réfection du terrain de soccer et du terrain de pratique et dans un deuxième temps, le projet de réfection du terrain de basket-ball qui sera financé dans le cadre de la 2<sup>e</sup> édition du budget participatif et ce, conditionnellement à l'approbation du projet visé par les instances décisionnelles ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1210465001.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** une dépense supplémentaire de 46 909,80 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires professionnels dans le cadre du contrat accordé à la firme Les Services EXP inc. (résolution: CA21 16 0157) pour des services professionnels en architecture du paysage pour la réfection et le réaménagement des installations sportives du parc Beaubien à Outremont, majorant ainsi le montant total du contrat de 282 382,30 \$, incluant les taxes, à 329 292,10 \$, taxes incluses ;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1210465001

---

**CA23 16 0270**

**Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2023**

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2023.

30.01 1236131025

---

**CA23 16 0271**

**Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juillet 2023**

**DÉPÔT** de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juillet 2023.

30.02 1236131026

---

**CA23 16 0272**

**Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2023**

**DÉPÔT** de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2023.

30.03 1236131027

---

**CA23 16 0273**

**Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2023**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2023.

30.04 1236131028

---

**CA23 16 0274**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)* - L'objet du règlement vise à modifier les modalités pour la délivrance des permis de stationnement du secteur numéro 1 et réduire les frais exigibles pour la délivrance de permis de stationnement du secteur numéro 1 pour les employés œuvrant dans l'arrondissement d'Outremont**

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) et Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les modalités pour la délivrance des permis de stationnement du secteur numéro 1 prévus au *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* et à réduire les frais exigibles pour la délivrance de permis de stationnement du secteur numéro 1 prévus au *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)* pour les employés œuvrant sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

40.01 1235069018

---

#### **CA23 16 0275**

**Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)* - L'objet du règlement vise à modifier les modalités pour la délivrance des permis de stationnement du secteur numéro 1 et réduire les frais exigibles pour la délivrance de permis de stationnement du secteur numéro 1 pour les employés œuvrant dans l'arrondissement d'Outremont**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 septembre 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069018 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les modalités pour la délivrance des permis de stationnement du secteur numéro 1 prévus au *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* et à réduire les frais exigibles pour la délivrance de permis de stationnement du secteur numéro 1 prévus au *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)* pour les employés œuvrant sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

**Votent contre :** Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.02 1235069018

---

#### **CA23 16 0276**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet de ce règlement vise à ajouter trente-trois (33) parcomètres dits "mixtes" aux abords de l'avenue Laurier, sur les avenues de l'Épée, Durocher, Édouard-Charles et Querbes.**

Le projet de règlement a été déposé aux élu·es avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à ajouter trente-trois (33) parcomètres dits "mixtes" aux abords de l'avenue Laurier, sur les avenues de l'Épée, Durocher, Édouard-Charles et Querbes.

40.03 1235069037

---

## CA23 16 0277

**Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet de ce règlement vise à ajouter trente-trois (33) parcomètres dits "mixtes" aux abords de l'avenue Laurier, sur les avenues de l'Épée, Durocher, Édouard-Charles et Querbes.**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 septembre 2023 et que des copies ont été remises aux élu·es et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069037.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

### **PROPOSITION PRINCIPALE**

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à ajouter trente-trois (33) parcomètres dits "mixtes" aux abords de l'avenue Laurier, sur les avenues de l'Épée, Durocher, Édouard-Charles et Querbes.

### **AMENDEMENT PROPOSÉ**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**QUE** les recettes soient versées dans le Fond d'urgence climatique.

Un débat s'engage.

À 21 h 18, le président du conseil suspend la séance.

À 21 h 20, le conseil reprend ses travaux.

### **VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

**VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1235069037

---

**CA23 16 0278**

**Adoption - Règlement concernant le droit de visite et d'inspection sur le territoire de l'arrondissement du d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à prévoir des dispositions générales en matière d'inspection pour assurer le respect de la réglementation**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**DE RETIRER** le point et de le reporter à une séance ultérieure.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1237776003

---

**CA23 16 0279**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Mis à part le stationnement du centre communautaire intergénérationnel (CCI), l'objet de ce règlement vise à modifier les références aux dispositions du règlement relatives à la gratuité des espaces tarifés pendant les jours fériés énoncée à l'article 8.23.1 dont la compétence relève désormais de la Ville centre**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 8 août 2023 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 8 août 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QU'ENTRE** le projet de règlement adopté le 8 août 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069032 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). Mis à part le stationnement du centre communautaire intergénérationnel (CCI), l'objet de ce règlement vise à modifier les références aux dispositions du règlement relatives à la gratuité des espaces tarifés pendant les jours fériés énoncée à l'article 8.23.1 dont la compétence relève désormais de la Ville centre.

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1235069032

---

#### **CA23 16 0280**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Champagneur prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet de ce règlement vise à retirer la permission de se stationner sur le côté est de la partie de l'avenue Champagneur comprise entre les avenues Bernard et Saint-Viateur pendant le passage du balai sur le côté opposé**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 8 août 2023 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 8 août 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QU'ENTRE** le projet de règlement adopté le 8 août 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069033.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER**, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté est de la partie de l'avenue Champagneur comprise entre les avenues Bernard et Saint-Viateur prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171)

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1235069033

---

**CA23 16 0281**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet de ce règlement vise à réduire la limite de vitesse à 20 km/h sur les avenues Bloomfield, Fairmount et Saint-Viateur prévue au chapitre IX du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) relatif aux limites de vitesse dans l'arrondissement**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 8 août 2023 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 8 août 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QU'ENTRE** le projet de règlement adopté le 8 août 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069034.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à réduire à 20 KM/h la limite de vitesse sur les avenues Bloomfield, Fairmount et Saint-Viateur ainsi qu'à modifier le Plan des limites de vitesse de l'arrondissement cité à l'annexe A du *Règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1235069034

---

**CA23 16 0282**

**Édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (AO-21), le renouvellement pour une durée de trois (3) mois de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement.**

**ATTENDU QUE** cette ordonnance vise uniquement une dérogation à l'article 4 (b) comme prévu dans l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit (AO-21)* ;

**ATTENDU QUE** toutes les autres dispositions du *Règlement sur le bruit (AO-21)*, notamment l'article 4 (g), devront être respectées ;

**ATTENDU** les mesures d'atténuation proposées par l'entrepreneur ;

**ATTENDU QUE** cette ordonnance vise uniquement une dérogation à l'article 4 (b) comme prévu dans l'article des travaux de nuit doivent être réalisés lors de la fermeture de la station de métro Outremont et seraient programmés du lundi au jeudi, entre 19 h et 6 h, et ce, jusqu'à la fin des travaux en 2023 ;

**ATTENDU QUE** la seule alternative serait de fermer la station de métro Outremont pendant la durée des travaux et de prolonger la durée dédits travaux de plusieurs mois ;

**ATTENDU QUE** le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux ;

**ATTENDU QUE** dix réunions ont été organisées par le comité de suivi avec des citoyens riverains afin d'assurer le bon déroulement du chantier soit les 16 juin 2021, 16 août 2021, 22 octobre 2021, 8 décembre 2021, 1<sup>er</sup> juin 2022, 12 juillet 2022, 20 septembre 2022, 6 décembre 2022, 3 avril 2023, 10 juillet 2023 et une onzième rencontre est prévue en novembre 2023, et ce, si nécessaire;

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Montréal (STM) souhaite poursuivre les échanges avec le comité de bon voisinage et auprès des riverains ;

**ATTENDU** les décisions du 6 avril 2021 (résolution : CA21 16 0105, numéro de dossier : 1218358007), du 3 mai 2021 (résolution : CA21 16 0148, numéro de dossier : 1218358007 - addenda pour limiter la durée de l'ordonnance à 2 mois); du 6 juillet 2021 (résolution : CA21 16 0217, numéro de dossier : 1218358018); du 13 septembre 2021 (résolution : CA21 16 0302, numéro de dossier : 1218358027); du 7 mars 2022 (résolution : CA22 16 0073, numéro de dossier : 1228358002); du 7 juin 2022 (résolution : CA22 16 0195, numéro de dossier : 1228358014); du 6 septembre 2022 (résolution : CA22 16 0304, numéro de dossier : 1228358024); du 5 décembre 2022 (résolution : CA22 16 0438, numéro de dossier : 1228358031); du 14 mars 2023 (résolution : CA23 16 0075, numéro de dossier : 1238358004) et du 6 juin 2023 (résolution : CA23 16 0196, numéro de dossier : 1238358015);

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358021.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** le renouvellement, pour une durée de trois (3) mois, de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer, dans le cadre de la réfection de la station de métro Outremont, des travaux en dehors des plages horaires autorisées par le *Règlement sur le bruit* (AO-21), soit du lundi au jeudi, de 19 h, et ce, jusqu'à 6 h.

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1238358021

---

#### **CA23 16 0283**

**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de septembre à novembre 2023**

**ATTENDU QUE** les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de septembre à novembre 2023 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236737010.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Fête des voisins de l'avenue Nelson** » organisé par les citoyens ;
- Événement « **Parade de la Torah Hachnasat Sefer** » organisé par l'Institut Khal Tzemach Tzaddik Viznitz ;
- Événement « **Séance cinéma sur l'art** » organisé par Les Amis de la Place Marcelle-Ferron ;
- Événement « **Un arbre pour mon quartier** » organisé par Outremont en famille ;
- Événement « **Astro MiL Clin d'oeil scolaire** » organisé par Université de Montréal
- Événement « **Parade de Bagleiten** » organisé par la Congrégation Amour pour Israël.

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1236737010

---

#### **CA23 16 0284**

**Édicter une ordonnance visant à autoriser l'entrepreneur Demix Construction à effectuer des travaux en dehors des plages horaires autorisées par le *Règlement sur le bruit (AO-21)*, dans le cadre du contrat 414520 pour la reconstruction complète des égouts, de l'aqueduc, des trottoirs et de la chaussée, de l'éclairage et des installations d'utilité publique des avenues Querbes et Saint-Viateur, dans l'arrondissement Outremont tous les samedis entre le 16 septembre et le 28 octobre 2023, inclusivement, de 8 h à 18 h**

**ATTENDU QUE** cette ordonnance vise uniquement une dérogation à l'article 4 (b), tel que prévu dans l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit (AO-21)* ;

**ATTENDU QUE** toutes les autres dispositions du *Règlement sur le bruit (AO-21)*, seront respectées ;

**ATTENDU QUE** les travaux les samedis doivent être réalisés entre le 8 août et le 9 septembre 2023 de 8 h à 18 h ;

**ATTENDU QU'APRÈS** vérification auprès de toutes les parties prenantes, seuls des travaux effectués les samedis, entre le 16 septembre et le 28 octobre 2023 inclusivement, permettront d'accélérer ce chantier et de minimiser les impacts de travaux en 2024 ;

**ATTENDU QUE** le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236965004.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** une ordonnance visant à autoriser l'entrepreneur Demix Construction à effectuer des travaux en dehors des plages horaires autorisées par le *Règlement sur le bruit (AO-21)*, dans le cadre du contrat 414520 pour la reconstruction complète des égouts, de l'aqueduc, des trottoirs et la chaussée, de l'éclairage et les installations d'utilité publique des avenues Querbes et Saint-Viateur, dans l'arrondissement d'Outremont, tous les samedis entre le 16 septembre et le 28 octobre 2023, inclusivement, de 8 h à 18 h.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1236965007

---

**CA23 16 0285**

**Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 1285-1297, chemin de la Forêt, au 575, avenue Wiseman, au 206, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et au 915, avenue Hartland**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 16 août 2023, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358023.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** la demande d'approbation du PIIA pour les immeubles situés au :

**1285-1297, chemin de la Forêt :**

Avec les réserves suivantes :

- Une membrane élastomère blanche devra être proposée pour les sections plates des toitures ;
- Les solins devront être en cuivre tels qu'ils ont été installés à l'origine et devront correspondre au détail de la partie du toit de la section C-1 figurant sur les plans.

Et la suggestion suivante :

- Proposer un autre revêtement conforme au zonage en remplacement des bardeaux pour le bâtiment situé au 1285, chemin de la Forêt.

**575, avenue Wiseman :**

Avec la réserve suivante :

- Opter pour une couleur unique pour le revêtement extérieur de l'agrandissement. Celle-ci devra être un gris pâle qui se rapprochera du blanc des fenêtres.

**206, chemin de la Côte-Sainte-Catherine :**

Avec les suggestions suivantes :

- Afin de s'intégrer avec la couleur des ouvertures des bâtiments voisins, les fenêtres proposées pourraient être blanches ;
- Pour le côté intérieur des fenêtres, le bois serait préférable comme matériau de remplacement du PVC.

**915, avenue Hartland :**

Avec la réserve suivante :

- Les nouvelles fenêtres devront reprendre les proportions et les subdivisions des ouvertures d'origine.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1238358023

---

**CA23 16 0286**

**Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 86, chemin de la Côte-Sainte-Catherine**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 16 août 2023, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) ainsi que la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (1180);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358024.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER**, pour l'immeuble situé au 86, chemin de la Côte-Sainte-Catherine :

La demande d'approbation du PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- Proposer un modèle de porte de garage similaire ou identique à celui existant en 1962 (photo de la carte fiche);
- Proposer un traitement du mur latéral du garage afin de rendre le passage entre les deux bâtiments plus convivial.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1238358024

---

**CA23 16 0287**

**Accorder une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 86, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, visant la couverture au sol, suite à la modification de l'implantation du garage prévu à l'article 7.12.1 et à la grille de la zone RA-1 du *Règlement de zonage* (1177)**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 16 août 2023, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) ainsi que la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures*(1180);

**ATTENDU QU'UN** avis a été publié au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement où a été présentée la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358024.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER**, pour l'immeuble situé au 86, chemin de la Côte-Sainte-Catherine :

La demande de dérogation mineure suivante :

**D'AUTORISER**, pour l'immeuble situé au 86, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, une dérogation à l'article 7.12.1 et de la grille de la zone RA-1 du *Règlement de zonage* (1177) afin de permettre une couverture au sol de 51 % au lieu de 40 % suite à la reconstruction du garage.

- Sans réserve.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1238358024

---

**Levée de la séance**

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 27.

70.01

---

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement et Chef de  
division - Soutien administratif

---